

# Conseil de Quartier le compte-rendu

Marendiers

Réunion du lundi 18 mars 2019 – Groupe Scolaire Les Marendiers



**Corinne VINCENT**  
coprésidente habitante



**Amandine GAILLARD**  
coprésidente élue



## L'ACTIVITÉ DE VOTRE CONSEIL

### ➤ Présence et échange avec le représentant de la police municipale

Les conseillers de quartier demandent des informations sur le dispositif de sécurité qui sera mis en place au parc du Fort cet été et sur le gardiennage du site. Le policier répond que des agents de surveillance de la voie publique et le gardien du fort assureront des passages réguliers la journée. Ils rappellent aussi que les équipages de police municipale sont opérationnels de 6h à 4h du matin et ce 6 jours/7. Les policiers pourront se déplacer à pied, en VTT et en véhicule motorisé. La police municipale qui intervient aussi de sa propre initiative demande aux habitants de systématiquement téléphoner au 0478200095 en cas de nuisance.

Les conseillers de quartier demandent des informations sur les résultats de l'installation de caméras/appareils photos sur les dépôts sauvages en particulier dans les chemins ruraux. La Ville indique que ce dispositif ne donne pas pleinement satisfaction car les dépôts sauvages ont lieu en particulier la nuit ce qui rend difficile la détection par les appareils mis en place. La Ville a également constaté que certains dispositifs avaient été volés. Le policier indique que néanmoins quelques personnes ont déjà été prises en flagrant-délit

et encourage les habitants à contacter la police si un tel fait survient. Il rappelle que dans ce cas un rapport avec photos est dressé et communiqué au tribunal de police. Les habitants regrettent les conditions d'accueil à la déchetterie et souhaiteraient un assouplissement de certaines règles ceci pour éviter quelques dépôts sauvages. La Métropole a communiqué récemment à la Ville des chiffres qui montrent qu'il y a une recrudescence des dépôts sauvages qui nécessitent des interventions de ramassage de plus en plus fréquentes.

Les conseillers de quartier souhaitent savoir quelle sanction est appliquée aux propriétaires de chiens qui laisseraient « crotter » leur animal sur l'espace public. Ils précisent que cette problématique est particulièrement forte rue Jean de la Bruyère. La Ville évoque le dispositif que la Métropole souhaite mettre en place sur l'éducation du chien en milieu urbain et qui s'adresse aux propriétaires de chiens. Il s'agirait notamment de proposer aux propriétaires d'un animal une conférence sur la connaissance du chien, un atelier pratique sur les bases de l'éducation canine et une balade canine pour la socialisation de l'animal. Pour mettre en œuvre ces actions, la Métropole souhaite travailler avec le syndicat de vétérinaires. D'autres dispositifs existent comme les rouleaux de sacs à déjections pour le ramassage qui sont mis en place par la Ville dans certains espaces publics. La Ville ne prévoit pas de mettre en place de canisettes dont l'entretien est problématique à terme. Aussi, un propriétaire de chien qui ne ramasserait pas la déjection de son animal et qui serait pris en flagrant délit devrait s'acquitter d'une amende de 68 euros.

Les conseillers de quartier demandent à la Ville de communiquer davantage sur le dispositif mis en place et d'installer un distributeur de sac à déjections rue Jean de la Bruyère.

Des riverains signalent qu'une fourgonnette stationne sur le parking du fort depuis plusieurs semaines. Le policier répond que les équipages feront preuve de vigilance et prendront contact avec le propriétaire si

nécessaire. Il précise les règles qui s'appliquent pour enlever un véhicule qui stationne depuis au moins 7 jours sur la voie publique.

Des habitants évoquent la circulation d'un quad dans le quartier dont le conducteur ne porte pas de casque.

Un conseiller remercie la police municipale pour les actions mises en œuvre qui contribuent à la tranquillité de ce secteur.

Le policier apporte un éclairage aux conseillers de quartier sur le régime de priorité des impasses ouvertes à la circulation.

**Rue Cuvier** : les habitants demandent si un panneau peut être installé pour signaler que des changements sont intervenus sur la voirie. La Ville rappelle qu'un courrier a été adressé aux riverains leur rappelant que le sens de circulation a été modifié, qu'un panneau sens interdit a été installé au début de la rue Descartes et que des poches de stationnement ont été tracées ainsi qu'un cheminement piéton. Il est souhaitable que les nouveaux aménagements soient respectés et que les automobilistes ne stationnent plus au droit des entrées charretières pour éviter de gêner le passage des piétons. La police municipale effectuera des passages pour vérifier que les consignes sont bien respectées. Les conseillers demandent que le service voirie vérifie le nombre de places de stationnement car ils en comptent 8 alors que 13 étaient envisagées.

**Rue Maryse Bastié** : une personne remercie la police municipale pour une intervention en lien avec l'Entente Interdépartementale de Démoustication.

### ➤ Suite de l'action droits et responsabilités et planning des nouvelles interventions

Cette action qui a commencé au collège Boris Vian est aujourd'hui menée dans tous les collèges de la Ville et permet d'aborder avec les élèves des questions comme le droit des enfants, la famille, la justice des mineurs et de les sensibiliser sur la question des incivilités aux abords des établissements. Un conseiller de quartier intervient en appui d'une juriste de l'association le Mas pour faire connaître le conseil et répondre à des

questions des enfants sur la vie quotidienne et en société.

Les prochaines interventions auront lieu le 14 et le 16 mai au collège Boris Vian.

### ➤ Point espaces publics :

• **Réflexion sur l'embellissement du parvis du collège Boris Vian** : un conseiller de quartier souhaitait qu'une réflexion soit entamée pour embellir cet espace comme ont pu l'être certains ronds points de la ville. La Ville précise que ce parvis a été réaménagé par les services de la Métropole fin 2013 afin d'améliorer la sécurité des cheminements piétons sur cet espace et aujourd'hui cette problématique semble être bien traitée.

• **Carrefour Jean de la Bruyère** : une conseillère de quartier évoque des travaux qui auraient été réalisés par une entreprise qui auraient dégradé un massif. La Ville étudiera cette question.

### • Demande de création d'un mur végétal anti pollution dans le quartier

Les conseillers de quartier souhaiteraient qu'un mur végétal soit réalisé comme celui qui existe place Carnot à Lyon afin de contribuer à la régulation du taux de CO<sub>2</sub> et d'éléments polluants dans l'air. Cette question sera transmise au service espaces publics. Il est nécessaire qu'un emplacement pertinent soit trouvé pour ce type de projet.

### • Quilles rue Gustave Flaubert :

Les conseillers indiquent que lorsque les automobilistes sortent de cette rue, ils constatent un manque de visibilité pour s'engager car d'autres véhicules stationnent à cet endroit. Les conseillers demandent que des quilles ou qu'un rocher voire une petite jardinière fixe soient installés pour éviter que des véhicules se garent. Ils précisent que 2 quilles existantes auraient été enlevées. Cette demande sera transmise à la métropole.

### ➤ Retour sur les réunions de la cellule de veille parcs et square de la Ville et demande d'intervention sur l'accessibilité de l'aire de jeux du parc du fort :

La Ville a mis en place cette cellule destinée à faire un point régulier avec les services compétents : développement durable, espaces verts et police municipale notamment et des représentants des conseils de quartier sur l'entretien des parcs et des squares.

L'objectif est aussi de recenser les changements de structures de jeux envisagés et de formuler des propositions aux conseillers.

La cellule de veille saisira la commission accessibilité pour qu'une solution soit apportée à cette difficulté d'accès pour les personnes à mobilité réduite à l'aire de jeux du parc du Fort.

### ➤ Communication sur la plantation de vergers participatifs et l'installation de nichoirs à chauve souris et piège à pies et actions contre les moustiques tigres

Une conseillère de quartier évoque la démarche portée par l'association les croqueurs de pommes qui est une association nationale qui œuvre pour la sauvegarde des variétés fruitières régionales.

Un nouveau verger a été planté dans le parc du Fort à proximité de l'aire de jeux pour enfants ce qui apporte de l'ombre à cet espace qui pouvait en manquer. Ce projet permettra de réaliser des actions pédagogiques avec les enfants afin de leur faire découvrir les différentes espèces d'arbres et donne la possibilité aux habitants volontaires d'apprendre les rudiments de l'entretien des arbres.

Les conseillers de quartier demandent s'il est envisagé que le nom des arbres soit indiqué dans le verger et s'il est possible de réaliser un arboretum afin d'organiser un parcours pédagogique. Ils demandent également le plan de l'implantation des 4000 arbres dans la ville.

Les conseillers de quartier auraient souhaité que le verger soit planté sur l'ancien terrain de bicross, or cet aménagement aurait été plus difficile et coûteux selon les services. Une réflexion devra néanmoins être conduite sur le devenir de ces terrains.

**Rue Jean de la Bruyère** : une habitante regrette que des acacias très anciens aient été fortement coupés parce que des riverains auraient demandé leur taille.

Concernant la lutte contre les moustiques tigres, la Ville souhaite encourager le déploiement de prédateurs naturels comme les oiseaux de type tourterelles, mésanges, passereaux car chacun peut jouer un rôle. La Ville travaille avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour réaliser des ateliers de construction de nichoirs. Les conseillers indiquent qu'il serait intéressant de trouver des moyens de lutter contre les pies qui sont des prédateurs pour les petits oiseaux. Un

conseiller de quartier propose à la Ville de se rapprocher de la fédération de chasse qui pose régulièrement des pièges à pie.

Les conseillers de quartier souhaitent que le bassin vers le stade de rugby soit entretenu et dépollué. Ils indiquent qu'il y aurait de la Renouée du Japon. Cette demande sera transmise au service espaces publics et un nouveau point sera fait avec l'Entente Interdépartementale de Démoustication.

### ➤ Proposition d'installation d'une boîte à lire dans le quartier :

Les conseillers évoquent la boîte à lire qui a été récemment installée sur la place Bruno Polga au Village et souhaiteraient qu'un équipement de ce type soit installé rue Jean de la Bruyère à proximité d'un massif fleuri. La Ville précise que les conseillers de quartier Village ont été associés au choix de son emplacement et le Lions Club a participé à son financement.

### ➤ Nuisances aériennes

Les conseillers de quartier indiquent qu'il y aurait de nouveau une recrudescence des vols internationaux en particulier pendant les vacances de février. Ils avaient cru comprendre que les vols hors espace Schengen n'étaient plus possibles. Or, la Ville leur indique que l'aéroport de Bron conserve toujours son statut d'aéroport international et qu'il n'est pas possible d'en interdire l'accès à une compagnie aérienne. Néanmoins, le médiateur de l'aéroport reste une ressource lorsque les riverains souhaitent avoir des précisions sur les vols et exprimer des doléances quant aux nuisances sur leur qualité de vie. La Ville rappelle que l'association Lucona a mené un travail important pour stopper l'aviation de loisirs. Les conseillers souhaitent qu'une attention particulière soit portée sur le nombre de mouvements et les vols en hélicoptères.

### ➤ Informations mairie : permanence de tous les conseils de quartier et animation samedi 25 mai

**Maison des projets** : tous les conseils de quartier accueilleront les habitants à la maison des projets à partir de 9h le samedi 25 mai. Ils pourront les renseigner sur leurs missions et activités. Un pique nique tiré du sac sera proposé ensuite aux habitants à partir de 12h30 au parc du Radar (château) où des animations seront organisées dans le cadre de la semaine du développement durable.

## VILLE DE SAINT-PRIEST ▶

### Contact mairie "Conseils de quartier" :

Vanessa Lemazurier  
Tél. 04 72 23 49 40  
Mail : democratielocale@mairie-saint-priest.fr  
Adresse courrier : Mairie de Saint-Priest  
Service Démocratie locale  
Place de l'Hôtel de Ville Charles Ottina  
69800 Saint-Priest

### Le Conseil de quartier « Marendiers » c'est...

23 Conseillers de quartier (membres du bureau en gras) :

BLANCHEMANCHE C., BIED A.-M., COCHET P., D'AGOSTINI M.-H.,  
DARMOCHOD M.-S., DERDERIAN A., DERKAOU M., DURAND P.,  
GUDEFIN P., GUILLAUD M., MARANO M., MERCEY A., OLCZAK J.-A.,  
PLAN M.-T., PONTIER J.-L., PREVOST B., RAOULX C., REGAL S., VARTAN P.,  
VERISSEL A., VINCENT C., VITO M., ZAMBARDI S.

